



U
R
B
A
N
I
S
M
E

DIAGNOSTIC AGRICOLE dans le cadre de l'élaboration du PLU de LAGARDE-FIMARCON



Février 2013

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS
Route de Mirande – BP 70161
32003 AUCH Cedex

Tél. : 05 62 61 77 77
Fax : 05 62 61 77 07

ca32@gers.chambagri.fr



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE	3
1.1 DES SOLS A FORT POTENTIEL AGRICOLE.....	3
1.1.1 <i>Les entités pédologiques</i>	3
1.1.2 <i>Le relief</i>	3
1.2 L'HYDROLOGIE.....	4
2. L'AGRICULTURE DE LA COMMUNE DE LAGARDE-FIMARCON	5
2.1 LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LEURS EVOLUTIONS.....	6
2.1.1 <i>Evolution de la SAU</i>	6
2.1.2 <i>Professionnalisation des exploitations</i>	6
2.1.3 <i>Evolution du nombre d'exploitations</i>	6
2.1.4 <i>Evolution de la SAU moyenne</i>	7
2.1.5 <i>Pyramide des âges des exploitants</i>	7
2.1.6 <i>Evolution des installations</i>	7
2.2 PRODUCTIONS VEGETALES ET PRATIQUES CULTURALES.....	8
2.2.1 <i>Répartition de la SAU</i>	8
2.2.2 <i>Un recours modéré à l'irrigation</i>	8
2.2.3 <i>Bâtiments des exploitations céréalières</i>	9
2.2.4 <i>Bandes tampons le long des cours d'eau et Maintien des particularités topographiques : des exigences de la Conditionnalité des aides PAC</i>	9
2.3 PRODUCTIONS ANIMALES : UNE EROSION DE L'ACTIVITE ELEVAGE.....	10
2.3.1 <i>La prédominance des élevages herbivores et porcin</i>	10
2.3.2 <i>Réglementation liée à l'élevage</i>	11
2.4 TOURISME RURAL ET DIVERSIFICATION.....	12
2.5 LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITE.....	12
2.6 AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....	12
3. QUELLE AGRICULTURE EN 2015 ? EN 2020 ?	13
3.1 SUCCESSION.....	13
3.2 PROJETS LIES A L'ACTIVITE AGRICOLE.....	13
4. ENJEUX ET POINTS DE VIGILANCE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE	14
4.1 ENJEUX.....	14
4.2 POINTS DE VIGILANCE MIS EN LUMIERE PAR LE DIAGNOSTIC.....	15
CONCLUSION	15

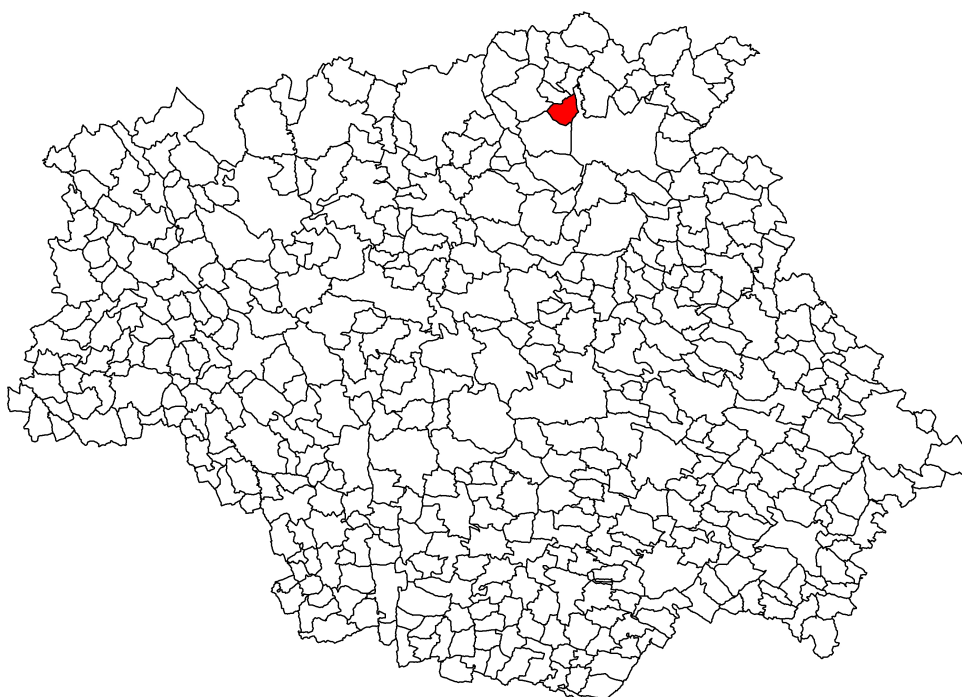
INTRODUCTION

La loi SRU dès son premier article demande d'assurer un équilibre entre « un développement urbain maîtrisé [...] et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles [...] par une utilisation économe des espaces [...] ».

La commune de Lagarde-Fimarcon est située au nord du département du Gers, dans la petite région agricole du Haut-Armagnac.

Tourné vers l'agriculture, le village compte 739 hectares de SAU¹ représentant 84% du territoire de la commune.

La variété des types de sol et des reliefs conduit à des systèmes de cultures différenciés : cultures irriguées à proximité des structures d'irrigation, prairies dans les fortes pentes et surtout grandes cultures en sec (céréales et oléo-protéagineux) en zone de coteaux peu accidentés. Des élevages granivores et herbivores sont également présents et valorisent les zones de coteaux et les terres moins productives.



Localisation du territoire de Lagarde-Fimarcon dans le département du Gers

Source : BDCARTO® IGN

Le présent diagnostic a pour objet de présenter cette agriculture dans sa diversité et d'identifier les principaux points de vigilance qu'il conviendra d'observer dans toute démarche d'aménagement et d'urbanisation.

Le PLU étant la clé de voûte de la planification territoriale, il doit favoriser une utilisation optimale du foncier, tout en préservant le cadre de vie et l'habitat de la zone, et bien sûr son activité économique où l'agriculture occupe encore une place primordiale.

¹ SAU : Surface Agricole Utile

1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

1.1 DES SOLS A FORT POTENTIEL AGRICOLE

1.1.1 Les entités pédologiques

Le territoire de Lagarde-Fimarcon est partagé en deux zones pédologiques différentes. D'une part, les vallées de l'Auchie, de Borde Neuve et de Sens sont constituées de terres limono-argileuses appelées boulbènes, d'autre part les coteaux et plateaux sont constitués de terres argilo-calcaires plus ou moins profonds.

Pour comprendre les orientations agricoles qui sont choisies pour les assolements cultureux, il est important de décrire les caractéristiques physiques des sols présents sur la commune :

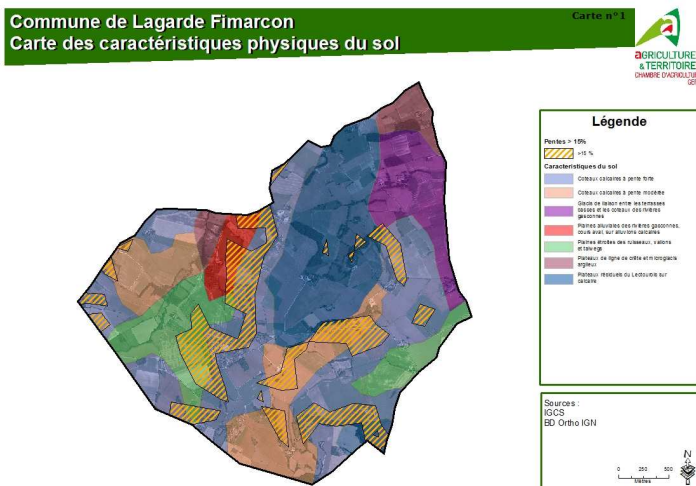
- Les argilo-calcaires sont des sols à haut potentiel agronomique, leur taux d'argile élevé leur confère une forte réserve en eau qui permet de restreindre les irrigations. Il s'agit de sols profonds et fertiles. Ce sont les terres préférées des céréales à paille sur lesquelles on trouve souvent l'assolement blé-tournesol.
- Les peyrusquets sont des sols argilo-calcaires superficiels qui sont également très fertiles mais ont besoin d'irrigation pour les cultures d'été et particulièrement pour le célèbre melon de Lecture.
- Les boulbènes sont des sols plus légers qui retiennent moins l'eau et qui nécessitent plus le recours à l'irrigation. Ces sols valorisent moins bien les céréales à paille que les terreforts (argilo-calcaire). On y cultive plus généralement les cultures d'été irriguées.

1.1.2 Le relief

La carte 1 fait apparaître plusieurs zones à fortes pentes, c'est-à-dire supérieure à 15%, qui n'est pas favorable aux activités agricoles céréalières (zones hachurées). Ces espaces sont souvent cultivés en prairies et exploités par l'élevage ou déclarés en gel chez les céréaliers.

Ces fortes pentes sont situées sur le versant de la vallée de l'Auchie à l'Ouest du village traversant la commune de Lagarde-Fimarcon du Sud au Nord ainsi que de part et d'autre du ruisseau de Borde Neuve.

Plus généralement, des coteaux modérément accidentés et à pentes fortes rythment le paysage de Lagarde-Fimarcon en alternance avec des zones de plateaux.



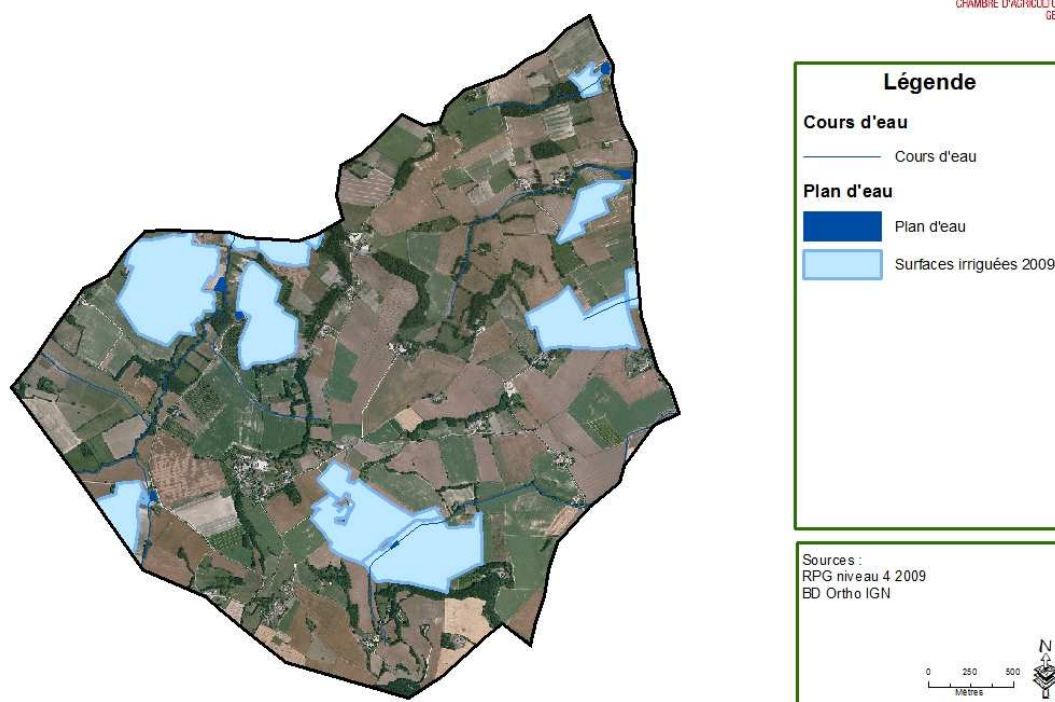
1.2 L'HYDROLOGIE

Le territoire de Lagarde-Fimarcon s'organise sur les versants des vallées de Borde Neuve, de Sens (affluent de l'Auchie) mais surtout de l'Auchie qui traverse la commune du Sud vers le Nord pour se jeter dans le Gers qui passe à l'Est de la commune.

De nombreux lacs collinaires (6 répertoriés dans l'enquête) permettent l'irrigation des cultures d'ail et de melon ainsi que les nombreuses cultures de semences. La ressource d'eau pour l'irrigation provient également du Gers ré-alimenté par le système Neste.

Commune de Lagarde Fimarcon Carte des parcelles irriguées

Carte n° 2



La réglementation liée à la Conditionnalité oblige les agriculteurs à implanter des bandes enherbées de 5 mètres minimum le long des cours d'eau représentés par un trait plein ou un trait pointillé nommé sur les cartes IGN au 1/25 000ème.

A Lagarde-Fimarcon, sont concernés par les traits pointillés nommés les ruisseaux de Sens et de Borde Neuve. La commune est également concernée par des cours d'eau en trait plein à écoulement permanent avec le ruisseau d'Auchie.

Le territoire étudié a une superficie de 885 ha, dont 739 ha² sont consacrés à l'agriculture, représentant 84 % de la surface totale de la commune de Lagarde-Fimarcon (*source : ASP 2010*).

A ces terres agricoles, s'ajoute une surface boisée de 29 ha soit 3% de la surface communale. Les 14% restants correspondent aux zones « urbaines » et aux voies de communication, aux lacs collinaires et aux parcelles agricoles qui ne sont pas toujours déclarées dans les demandes d'aides de la PAC³⁴.

² Superficie Agricole Utilisée communale : superficie localisée sur la commune quelle que soit la localisation des sièges d'exploitation

³ Politique Agricole Commune : système d'aides compensatoires octroyées par le dépôt d'un dossier

2. L'AGRICULTURE DE LA COMMUNE DE LAGARDE-FIMARCON

Le tableau 1, synthétise les chiffres clés de l'agriculture communale. La carte 4 localise les sièges des exploitations agricoles.

Les chiffres clés de l'agriculture communale														
Superficie communale = 885 ha	1979	1988	2000	2010/2012										
SAU communale (ha)*			770	739										
SAU des exploitations (ha)**	1002	949	1039	853										
Nombre d'exploitations	23	23	16	10										
Nombre d'exploitations professionnelles***	20	19	c	8										
SAU moyenne par exploitation (ha)	44	41	65	85										
Effectifs par type d'élevage	1979	1988	2000	2010/2012										
Volailles	2146	2222	362	0										
Bovins viande	441	300	253	91										
Porcins	39	12	74	200										
Bovins lait	154	48	0	0										
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Légende</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Données statistiques du RGA 1979-1988-2000</td> <td>* SAU communale : Les superficies localisées sur la commune.</td> </tr> <tr> <td>Données de l'enquête terrain 2012</td> <td>** SAU des exploitations : Selon le RGA, les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.</td> </tr> <tr> <td>Données statistiques de l'ASP (2010)</td> <td>*** Exploitations professionnelles : Selon RGA, exploitations dont le nombre d'Unité Travail Annuel est au moins égal à 0,75 et dont la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 ha équivalent blé.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>**** c : Selon RGA, résultat confidentiel non publié.</td> </tr> </tbody> </table>					Légende		Données statistiques du RGA 1979-1988-2000	* SAU communale : Les superficies localisées sur la commune.	Données de l'enquête terrain 2012	** SAU des exploitations : Selon le RGA, les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.	Données statistiques de l'ASP (2010)	*** Exploitations professionnelles : Selon RGA, exploitations dont le nombre d'Unité Travail Annuel est au moins égal à 0,75 et dont la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 ha équivalent blé.		**** c : Selon RGA, résultat confidentiel non publié.
Légende														
Données statistiques du RGA 1979-1988-2000	* SAU communale : Les superficies localisées sur la commune.													
Données de l'enquête terrain 2012	** SAU des exploitations : Selon le RGA, les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.													
Données statistiques de l'ASP (2010)	*** Exploitations professionnelles : Selon RGA, exploitations dont le nombre d'Unité Travail Annuel est au moins égal à 0,75 et dont la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 ha équivalent blé.													
	**** c : Selon RGA, résultat confidentiel non publié.													

Tableau 1 : Chiffres clés de l'agriculture communale

⁴ Superficie Agricole Utilisée communale : superficie localisée sur la commune quelle que soit la localisation des sièges d'exploitation

2.1 LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LEURS EVOLUTIONS

2.1.1 Evolution de la SAU

La Surface Agricole Utilisée communale (superficies localisées sur la commune) était de 739 ha en 2010 (ASP Agence de Services et de Paiement) correspond aux surfaces déclarées sur les dossiers PAC (Politique Agricole Commune).

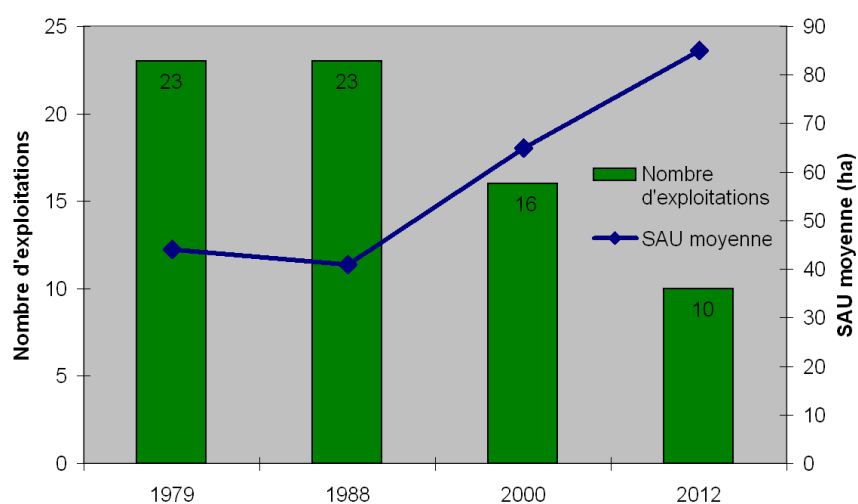
La SAU des exploitations correspond quant à elle aux surfaces déclarées sur les dossiers PAC par les exploitations dont le siège est sur Lagarde-Fimarcon quelle que soit la localisation de leurs terres. Elle est de 853 ha d'après nos estimations, dépassant la Surface Agricole Utilisée communale. On assiste ici à un phénomène d'agrandissement des exploitations de Lagarde-Fimarcon par l'achat ou la location de terres sur les communes avoisinantes.

2.1.2 Professionnalisation des exploitations

On entend ici par exploitations professionnelles, celles dont les chefs d'exploitation et les co-exploitants exercent leur activité agricole à titre principal. A Lagarde-Fimarcon, 80% des exploitations sont professionnelles, contre 65 % en moyenne dans le Gers. Au regard de ce critère, le taux de professionnalisation reste très élevé. 2 agriculteurs de Lagarde-Fimarcon sur 10, ont une autre profession. L'un n'a pas souhaité indiquer son emploi non agricole et l'autre vient de prendre sa retraite de profession de santé.

2.1.3 Evolution du nombre d'exploitations

Lagarde-Fimarcon compte aujourd'hui 10 exploitations agricoles (dont le siège est sur la commune). Le nombre d'exploitations sur le territoire de Lagarde-Fimarcon diminue depuis 1988. Nous constatons que cette baisse est assez constante depuis 20 ans.



*Figure 1 – Evolution du nombre d'exploitations et la SAU moyenne
(source : RGA 1979-1988-2000 et enquête terrain 2012)*

A l'image du département du Gers, Lagarde-Fimarcon voit sa population agricole s'éroder fortement avec une baisse de 38% du nombre d'exploitations ces 12 dernières années.

2.1.4 Evolution de la SAU moyenne

Comme le montre la figure 1, la surface moyenne des exploitations n'a cessé d'augmenter depuis 1988 et ce jusqu'à aujourd'hui. En effet, elle passe de 41 ha en 1988 à 65 ha en 2000. Elle a également doublé en entre 1988 et 2012 pour atteindre 85 ha de moyenne par exploitation. Cette tendance suit l'évolution des SAU du département du Gers.

Lagarde-Fimarcon est bien au dessus de la SAU moyenne départementale : 57 ha en 2010 (source RGA 2010). La tendance est donc clairement à l'agrandissement.

2.1.5 Pyramide des âges des exploitants

La moyenne d'âge des agriculteurs est aujourd'hui de 51 ans. La population d'agriculteurs de la Lagarde-Fimarcon est vieillissante avec les différentes tranches d'âge « moins de 40 ans » et « 40 à moins de 55 ans » qui ont vu leur effectif diminuer au profit de la tranche des « plus de 55 ans ».

Chefs d'exploitation et co-exploitants	Effectif				Pourcentage			
	1979	1988	2000	2012	1979	1988	2000	2012
Moins de 40 ans	5	7	4	2	22	28	21	17
40 à moins de 55	13	10	10	6	56	40	53	49
55 et plus	5	8	5	4	22	32	26	34
Total	23	25	19	12	100	100	100	100

Tableau 2 – Age des exploitants

Source : RGA 1979-1988-2000 et enquête terrain 2012

2.1.6 Evolution des installations

Les installations renforcent les tendances vues précédemment. 2 installations ont été enregistrées sur la commune en 2009 et 2010 (à titre de comparaison, on a recensé 56 installations aidées dans le département en 2009 et 53 en 2010).

Sur le territoire, les installations suffisent à peine à compenser les départs en retraite pour maintenir le nombre d'agriculteurs à Lagarde-Fimarcon.

Années ⇨	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'installations à Lagarde-Fimarcon	0	1	1	0	0

Tableau 3 – Installations d'exploitants agricoles sur la commune

Source : Données statistiques du Centre des Formalités des Entreprises du Gers et enquête terrain

Il est utile de préciser que les installations sont de plus en plus complexes en raison de l'expansion du développement urbain. Celui-ci fait fortement augmenter le prix des terres et les rendent parfois financièrement inaccessibles aux candidats à l'installation.

Même si le nombre d'agriculteurs diminue, cela ne signifie pas pour autant que les terres seront laissées à l'abandon. L'enquête a permis de savoir que, depuis 2000 (dernier recensement agricole en date), de nombreux exploitants à la retraite ont mis leurs terres en location auprès d'agriculteurs de la commune ou des communes voisines. Les terres agricoles n'ont pas été abandonnées. Le potentiel agronomique des terres étant élevé à Lagarde-Fimarcon (irrigation, pédologie), notamment pour la partie irriguée, le risque de déprise de ces surfaces est relativement faible.

2.2 PRODUCTIONS VEGETALES ET PRATIQUES CULTURALES

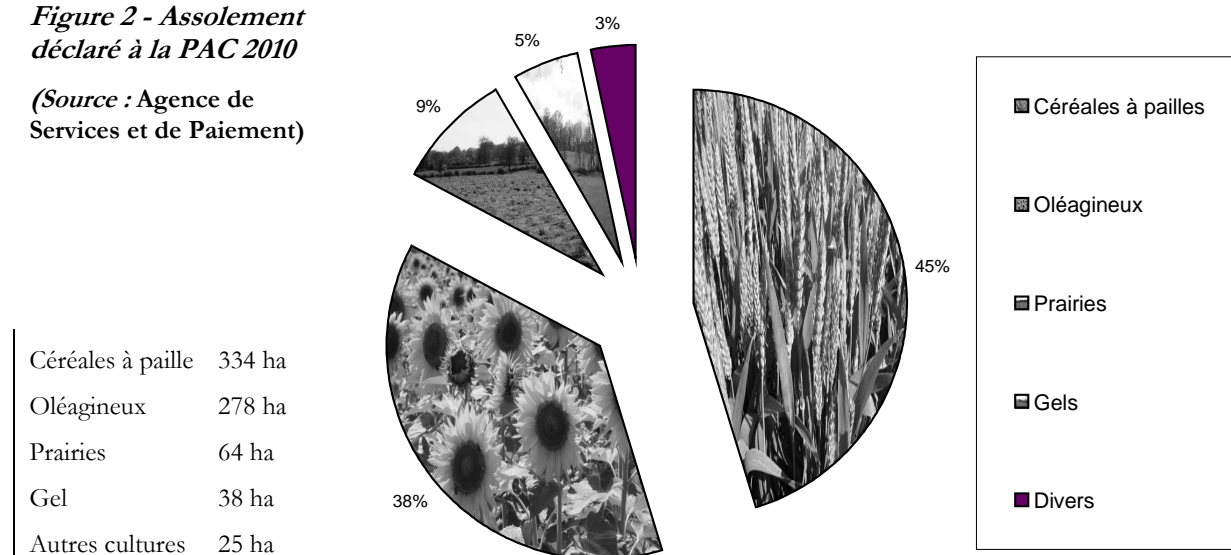
2.2.1 Répartition de la SAU

Les surfaces agricoles se répartissent sur deux types de production :

1. Grâce à des lacs collinaires et des stations de pompage sur le Gers, on observe 5 exploitations qui se sont diversifiées avec au moins une culture spécialisée qui nécessite de l'irrigation. Ainsi, une vingtaine d'hectares dans la sole communale est consacrée aux cultures de semences, d'ail, de melons et de vergers.
2. Sur les parcelles non irriguées, les cultures sont plus variées. On observe :
 - D'une part des surfaces fourragères qui occupent près de 9% de la sole. Elles sont utilisées pour les élevages herbivores présents sur la commune.
 - D'autre part des surfaces en céréales en sec et oléagineux avec une rotation type blé/tournesol, elles ont une place prépondérante et représentent 83% dans la sole communale.

Figure 2 - Assolement déclaré à la PAC 2010

(Source : Agence de Services et de Paiement)



Gel et jachères

Le taux de gel (5,1 %) est ici inférieur à la moyenne départementale (7 % en 2008), ce qui démontre l'intérêt agronomique des terres de la commune puisque les agriculteurs choisissent de travailler les terres. 38 ha de gel ont été déclarés à la PAC en 2010 (sur 739 ha).

2.2.2 Un recours modéré à l'irrigation

L'irrigation est modérément développée sur la commune de Lagarde-Fimarcon. Les surfaces irriguées représentent 8 % de la SAU 2010 (soit 59 ha) contre 21 % en moyenne dans le département. Cela explique la surface de cultures d'ail, melon et les cultures de semences la sole communale. 5 exploitations irriguent.

Les cultures irriguées se concentrent autour des lacs collinaires (5 lacs sur 6 sont utilisés) et proche du Gers (carte n°3). 2 exploitants pompent directement sur le Gers.

2.2.4 Bâtiments des exploitations céréalières

Les exploitations possèdent des bâtiments utilisés pour stocker des céréales, des fourrages, du matériel agricole, etc. Autour de ces bâtiments de nombreux trajets sont effectués, la plupart du temps en tracteur, pour effectuer des travaux sur les cultures, mettre en place l'irrigation, réaliser les travaux de préparation du sol, d'implantation, récolter... Ils peuvent ainsi générer des nuisances pour le voisinage : bruit (tracteurs, séchage), nombreux trajets.

A l'instar des bâtiments d'élevage, il conviendrait de retenir un périmètre de précaution autour de ces installations dont les activités quotidiennes peuvent générer des nuisances dommageables pour le voisinage. En outre, il est important de préserver un espace autour des sièges d'exploitation pour ne pas freiner le développement de la structure si d'éventuels agrandissements devaient être faits (créations de bâtiments, de cellules de stockage, d'unités de transformation, ...).

La carte n°5 illustre cette proposition en localisant ces bâtiments et en matérialisant un périmètre de précaution de 50 m autour des bâtiments des exploitations à usage « productions céréalières ».

2.2.5 Bandes tampons le long des cours d'eau et Maintien des particularités topographiques : des exigences de la Conditionnalité des aides PAC

Depuis 2011, toutes les exploitations agricoles sont tenues d'implanter des bandes tampons (bandes enherbées) le long des cours d'eau représentés en trait plein ou pointillé nommé. Outre cette exigence, ils doivent maintenir des « particularités topographiques » sur leur surface agricole.

Le principe est le suivant : un pourcentage de la SAU devra être atteint ET maintenu en « particularités topographiques ». Celles-ci peuvent être des bandes tampons, des haies, des fossés, des mares, des arbres, des bordures... Chaque élément se voit affecté d'une surface équivalente (en ha). En 2013, cette surface doit représenter 4% de la SAU. Seules les exploitations dont la SAU est supérieure à 15 ha sont soumises à cette exigence.

2.3 PRODUCTIONS ANIMALES : UNE EROSION DE L'ACTIVITE ELEVAGE

La carte 6 localise et caractérise les élevages de la commune.

2.3.1 La prédominance des élevages herbivores et porcin

L'élevage est très peu présent dans la commune et a fortement régressé depuis 1988. En effet, les élevages de volailles encore présents jusqu'en 2000 ont totalement disparus aujourd'hui. Même constat pour les bovins lait qui ont disparu dès le recensement de 2000. Les cheptels présents de bovins viande dans les années 2000 ont fortement diminué (perte de 64% des effectifs entre 2000 et 2012). L'élevage de porcs a quant à lui eu son effectif multiplié par 3.

Lors de l'enquête 2012, il a été recensé 4 élevages : 1 porcin et 3 bovins viande.

Tableau 4 : Type d'élevage et effectifs (Source : Enquête 2012)

NOM DE L'ELEVEUR(S)	TYPE D'ELEVAGE(S)	EFFECTIFS/AN	TYPE DE REGLEMENTATION
BENSE Claire	BOVINS VIANDE	6	RSD
BENSE Monique	PORCINS	200	RSD
GAEC DE MIELAN	BOVINS VIANDE	38	RSD
PASINI Suzanne	BOVINS VIANDE (pas de siège d'exploitation sur la commune mais 3 bâtiments d'élevage)	47	RSD

Elevage porcin

L'enquête a relevé un élevage de porcs engraisseurs sur la commune de Lagarde-Fimarcon avec un effectif annuel de 200. Le bâtiment d'élevage comprend 60 places et possède une superficie de 120m².

Elevages bovins

3 élevages bovins viande ont été recensés. Le premier compte 6 têtes et l'agricultrice compte arrêter l'élevage mais possède néanmoins une stabulation entravée de 930 m². Les 2 autres éleveurs comptabilisent 85 animaux et souhaitent continuer leur activités. Le GAEC possède 1 bâtiment d'élevage de 1800 m² alors que Me PASINI qui n'a pas son siège d'exploitation sur Lagarde-Fimarcon possède 3 bâtiment sur la commune de 200 m² chacun.

2.3.2 Réglementation liée à l'élevage

Les 4 élevages de la commune dépendent tous du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Ce classement est lié à la taille de l'élevage et soumet les ateliers d'élevage à une réglementation spécifique :

▪ **Règlement Sanitaire Départemental – RSD**

Les élevages de moins de 50 vaches laitières adultes ou porcs charcutiers plein air, les élevages de moins de 100 vaches allaitantes adultes, les élevages de moins de 5 000 canards ou poulets (présents simultanément sur l'exploitation au cours de l'année), les élevages ovins et équins (quel que soit la taille) dépendent du RSD (Règlement Sanitaire Départemental). Il interdit l'implantation de bâtiments d'élevage à moins de 50 mètres de toute habitation.

▪ **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – ICPE**

Les élevages de plus de 50 vaches laitières adultes ou porcs charcutiers plein air, les élevages de plus de 100 vaches allaitantes adultes, les élevages de plus de 5 000 canards ou poulets (présents simultanément sur l'exploitation au cours de l'année) sont soumis au régime des installations classées au titre de la protection de l'environnement qui engendre une réglementation plus stricte. En effet, dans ce cas l'implantation d'un bâtiment d'élevage doit respecter une distance minimum de 100 mètres de toute habitation occupée par des tiers (loi n°76-663 du 19 juillet 1976, rubrique 2101 relative aux établissements d'élevage bovins).

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et la loi SRU du 13 décembre 2000 ont entériné le principe de réciprocité, soit l'interdiction pour un tiers de construire à moins de 50 mètres d'un bâtiment d'élevage soumis au RSD et à moins de 100 mètres d'une installation classée. Ce principe de réciprocité a été inscrit au Code Rural (article L 111-3).

Sur la commune, 4 élevages sont classés RSD. Leur périmètre inconstructible réglementaire est donc de 50 m. La carte n°7 illustre les différents périmètres d'exclusion autour des bâtiments d'élevage.

Effluents d'élevage

La commune de Lagarde-Fimarcon étant en Zone Vulnérable, les ICPE comme les RSD sont tenus d'avoir un plan d'épandage. Les plans d'épandage font l'objet d'un arrêté préfectoral. Dans le cas d'épandage de lisier ou de fumier, il existe, dans le cas général, un périmètre d'exclusion de 35 mètres par rapport aux eaux de surface et de 100 mètres (sauf particularités) par rapport aux habitations, aux locaux habituellement occupés par des tiers, stades et terrains de camping.

2.4 TOURISME RURAL ET DIVERSIFICATION

Tableau 5 – Activité agro-touristique (Source : enquête terrain 2012)

Sur la commune de Lagarde-Fimarcon, 3 exploitations réalisent de la vente directe de melons (EARL de Bellevue, SCEA de Bellevue et EARL Tasso).

Nature de l'activité agro-touristique	Nombre
Gîte rural	0
Chambre d'hôte	0
Camping à la ferme	0
Vente directe	3

2.5 LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITE

Le territoire de Lagarde-Fimarcon est inclus dans plusieurs zones d'Identification Géographique Protégée (IGP) et d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) :

- IGP canard à foie gras du Sud-Ouest
- IGP ail blanc de Lomagne
- IGP comté Tolosan
- IGP côtes de Gascogne
- IGP jambon de Bayonne
- IGP volailles de Gascogne
- IGP volailles du Gers
- IGP Gers mousseux
- IGP Gers primeur
- IGP Gers Surmûri
- IGP pruneau d'Agen
- AOC Armagnac
- AOC Floc de Gascogne



Des agriculteurs de la commune produisent sous ces signes officiels de qualité, notamment sous IGP ail de Lomagne et IGP Pruneau d'Agen. Ils constituent toutefois une opportunité intéressante pour des éventuelles installations ou des créations d'ateliers au sein des exploitations existantes.

2.6 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Nous n'avons pas recensé d'exploitation certifiée ou en conversion à l'agriculture biologique. A l'heure actuelle, il n'y a pas de projet de conversion à l'Agriculture Biologique sur le territoire ni d'installation prévue.

3. QUELLE AGRICULTURE EN 2015 ? EN 2020 ?

3.1 SUCCESSION

Les exploitants sont principalement dans la tranche d'âge médiane de 40 ans à moins de 55 ans : la moyenne d'âge est de 51 ans.

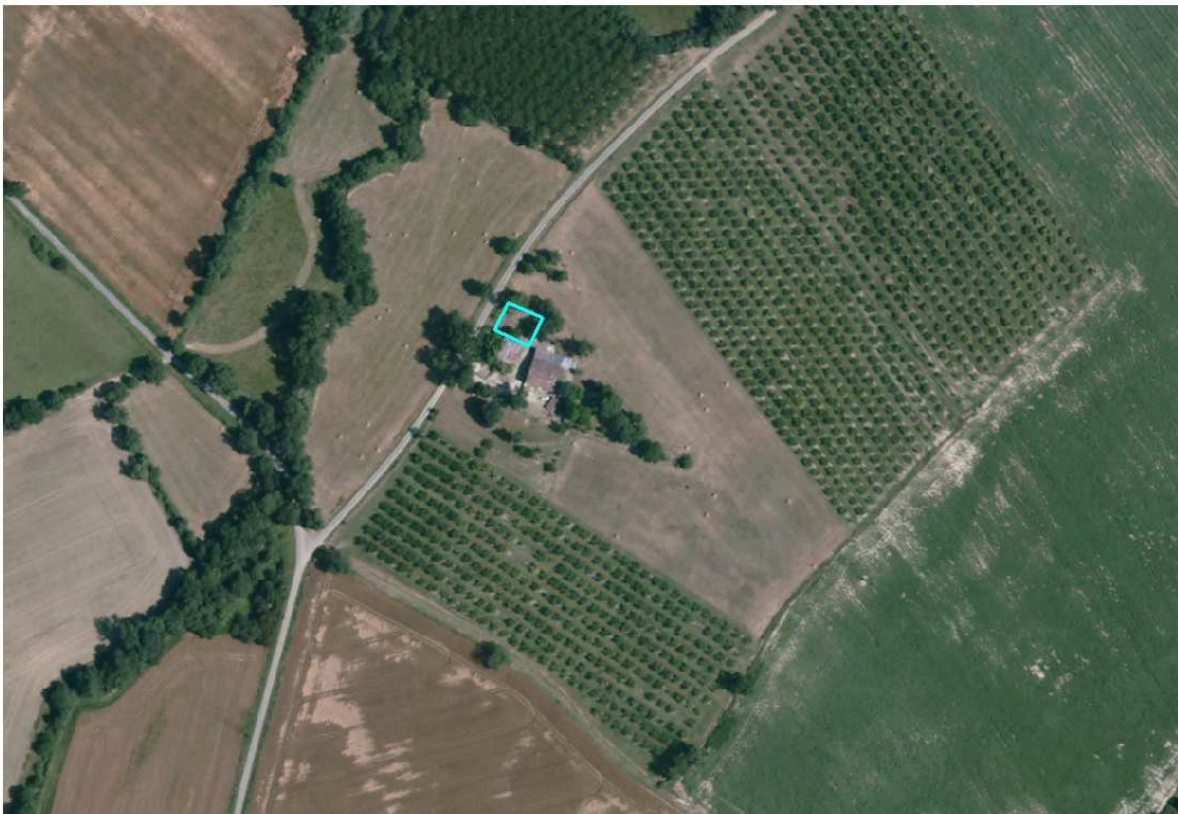
Sur les 10 exploitations recensées lors de l'enquête terrain, 4 sont gérées par des agriculteurs de plus de 55 ans, et 2 ont identifié leur repreneur. Pour les agriculteurs de la tranche médiane, la succession n'est pas encore d'actualité mais certains ont déjà un successeur connu. **La carte 8 croise les âges des chefs d'exploitation et la reprise de l'exploitation.**

L'élevage bovin est devenu marginal mais devrait se maintenir sur la commune. Une des 3 exploitations compte arrêter l'élevage de bovins viande (le repreneur ne veut pas continuer). Les 2 autres éleveurs qui ont moins de 40 ans souhaitent conserver l'élevage. L'élevage porcin reste problématique car l'agricultrice a 60 ans et ne connaît pas son repreneur.

Pour les exploitations céréalières, la reprise semble plus facile. Les parcelles irriguées permises par la présence des retenues collinaires et des stations de pompage permettent de valoriser et de diversifier les assolements. De plus, on peut penser que les terres à forte valeur agronomique seront reprises (fermage, achat) par des exploitations importantes qui souhaiteraient augmenter leur SAU.

3.2 PROJETS LIES A L'ACTIVITE AGRICOLE

Lors de l'enquête, nous avons recensé 1 projet de construction de bâtiment agricole sur la commune. Il s'agit du projet de Marie-Pierre BOUE qui souhaite construire un bâtiment de 200 à 400 m² sur son siège d'exploitation afin de sécher les pruneaux produits sur l'exploitation.



4. ENJEUX ET POINTS DE VIGILANCE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

4.1 ENJEUX

En 2010, le territoire de Lagarde-Firminon est très fortement marqué par l'activité agricole qui occupe près de 84% de la surface communale.

L'agriculture est ici largement dominée par la production de céréales (blé) et d'oléagineux (tournesol) qui concerne 83% de la SAU. L'irrigation tient une place modérée avec 8% de la SAU irriguée. Les prairies représentent la deuxième occupation des terres agricoles avec 9% de la SAU communale. Des cultures spécialisées comme l'ail et le melon ainsi que les cultures de semences ou des vergers de prunes sont présents et permettent ainsi à 7 exploitants de diversifier leur assolement.

L'élevage est en perte de vitesse sur la commune puisqu'on ne recense plus d'élevages de volailles ni de bovins lait. Les élevages bovins viande et porcins sont encore présents. Une exploitation de vaches allaitantes a un repreneur mais ne continue pas l'élevage et l'agricultrice qui a un élevage de porcs à l'engraissement a 60 ans et pas de repreneur. Les 2 autres exploitations qui ont des bovins viande semblent pérennisées puisque les éleveurs comptent maintenir les effectifs et ont moins de 40 ans.

Sur un plan structurel et démographique, l'agriculture de Lagarde-Firminon n'échappe pas aux tendances observées dans le département : agrandissement des structures d'exploitation, spécialisation des ateliers, régression de l'élevage, baisse du nombre d'actifs agricoles. Toutefois les 10 exploitations en activité constituent la principale activité économique de la commune.

L'agriculture céréalière avec une culture spécialisée associée à l'élevage a façonné les paysages du territoire de la commune. Et tout laisse à penser qu'elle conservera son importance dans les années à venir compte-tenu des perspectives nouvelles offertes par les marchés de ces produits. Mais c'est les grandes cultures qui constituent aujourd'hui l'orientation dominante à Lagarde-Firminon. Et les projets recensés, s'ils se réalisent, viendront renforcer ce poids. Cela pose la question de l'insertion de ces projets dans le territoire pour concilier activité économique et respect des règles d'urbanisme et des enjeux environnementaux.

De nouvelles relations contractuelles avec l'agriculture vont reposer sur ces engagements réciproques :

- L'agriculture poursuit sa fonction économique au service du territoire.
- Elle façonne, travaille le paysage.
- Elle fait des efforts pour conduire durablement son activité et améliorer ses pratiques.
- En contre-partie, cette activité est prise en compte à part entière et soutenue dans le cadre des réflexions locales.

4.2 POINTS DE VIGILANCE MIS EN LUMIERE PAR LE DIAGNOSTIC

- L'activité élevage est fragilisée sur la commune. Certains élevages se situent au cœur d'une urbanisation qui s'est densifiée ces dernières années. Un soin particulier doit donc être accordé à la protection de ces structures afin d'assurer leur maintien sur le territoire. Par conséquent, il est important d'une part de respecter les périmètres d'exclusion réglementaires existants autour des bâtiments d'élevage et de leurs annexes, d'autre part de fixer un périmètre de précaution supplémentaire. Ce dernier permettra de prévenir au maximum les conflits urbanisation / activités d'élevage mais aussi de laisser la possibilité aux structures de se développer.
- Il conviendrait, à l'instar des exploitations d'élevage, de retenir des zones d'exclusion autour des installations des exploitations céréalières dont les activités quotidiennes (stockage, déplacements, ...) peuvent générer des nuisances dommageables pour le voisinage.
- La circulation des engins agricoles s'accroît du fait de l'agrandissement des exploitations et de l'éloignement des parcelles. Il faut veiller à ce que le réseau routier ne pénalise pas ces déplacements, tant au plan des aménagements que de la fréquentation.
- L'irrigation est un atout pour l'agriculture locale. Les ressources existantes, 6 lacs collinaires et 2 stations de pompage sur le Gers, doivent être valorisées au mieux et les surfaces irrigables préservées.

CONCLUSION

D'une façon plus générale, les zones rurales du territoire de Lagarde-Fimarcon sont favorables à l'activité agricole. En effet, les potentialités sont très fortes pour cette commune. Cette donnée doit guider les réflexions dans le cadre des futurs projets d'aménagement en cohérence avec les orientations du territoire.



U
R
B
A
N
I
S
M
E

DIAGNOSTIC AGRICOLE
dans le cadre de l'élaboration
du PLU de LAGARDE-FIMARCON
Annexes cartographiques



Février 2013

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS
Route de Mirande – BP 70161
32003 AUCH Cedex

Tél. : 05 62 61 77 77
Fax : 05 62 61 77 07

ca32@gers.chambagri.fr

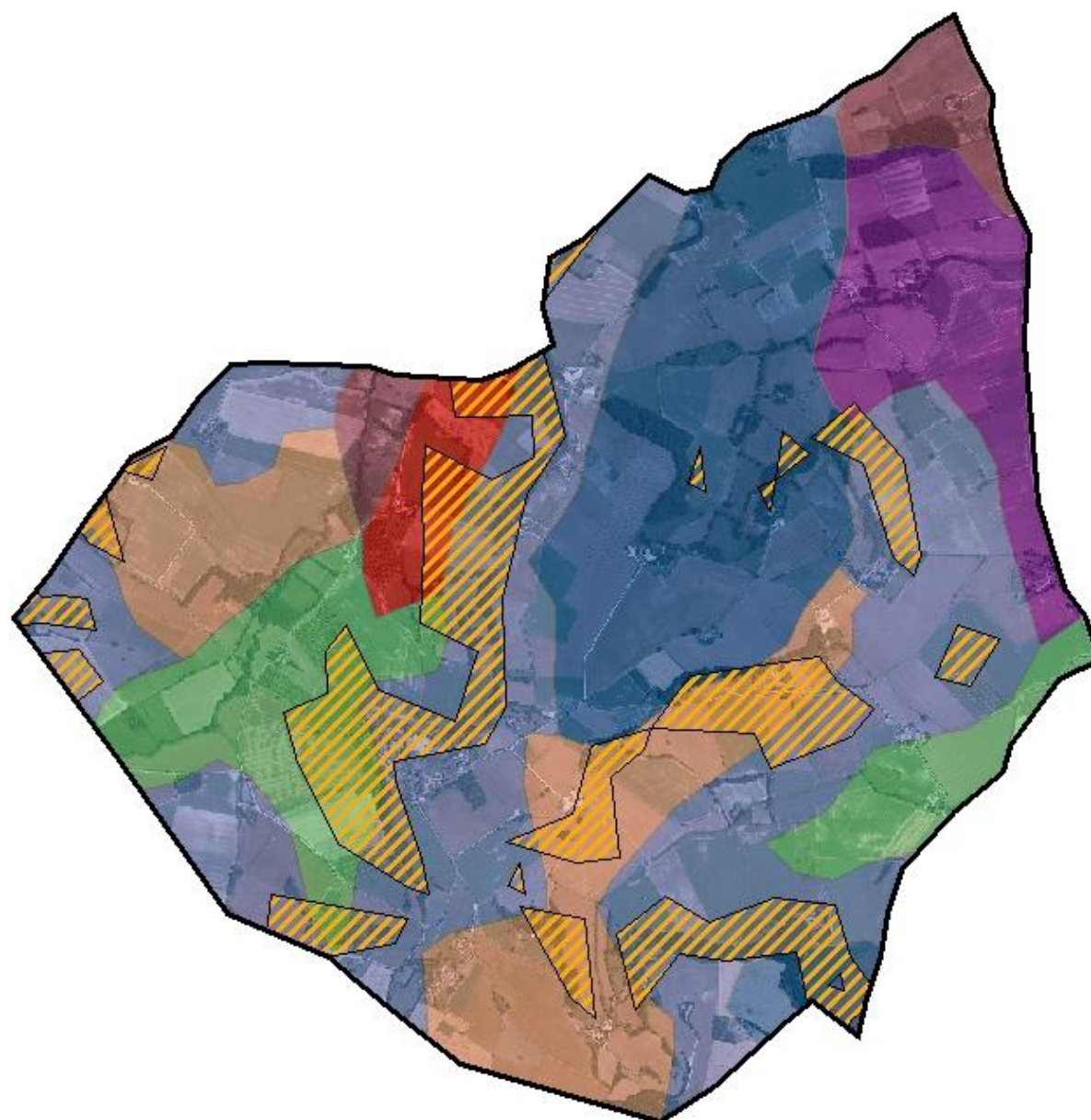


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GERS

Commune de Lagarde Fimarcon

Carte des caractéristiques physiques du sol

Carte n°1



Légende

Pentes > 15%



>15 %

Caractéristiques du sol

Coteaux calcaires à pente forte

Coteaux calcaires à pente modérée

Glaçis de liaison entre les terrasses basses et les coteaux des rivières gasconnes

Plaines alluviales des rivières gasconnes, cours aval, sur alluvions calcaires

Plaines étroites des ruisseaux, vallons et talwegs

Plateaux de ligne de crête et moriglacis argileux

Plateaux résiduels du Lectournais sur calcaire

Sources :

IGCS

BD Ortho IGN

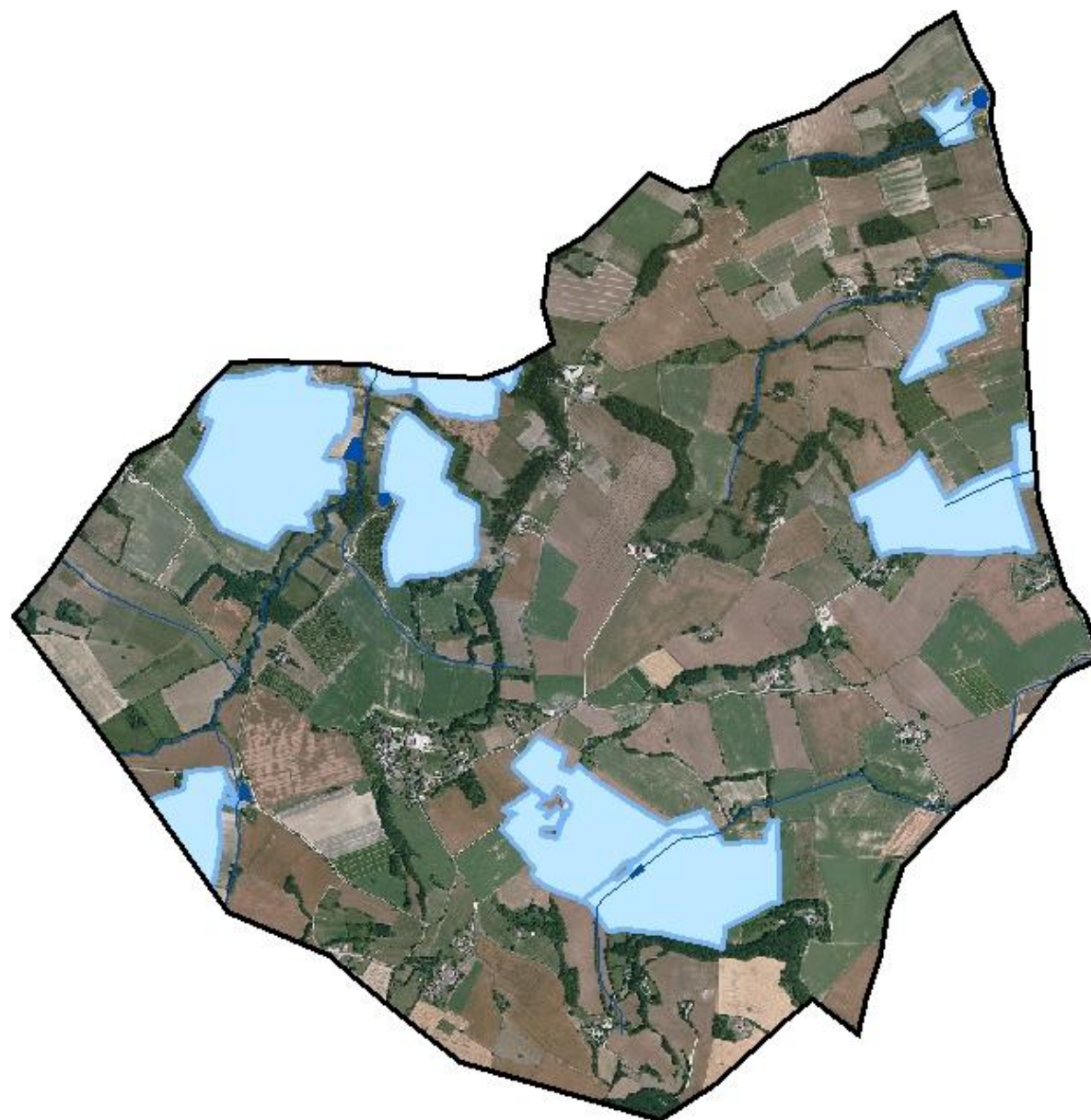
0 250 500
Mètres



Commune de Lagarde Fimarcon

Carte des parcelles irriguées

Carte n°2



Légende

Cours d'eau

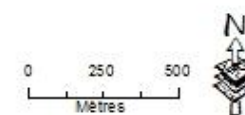
— Cours d'eau

Plan d'eau

■ Plan d'eau

■ Surfaces irriguées 2009

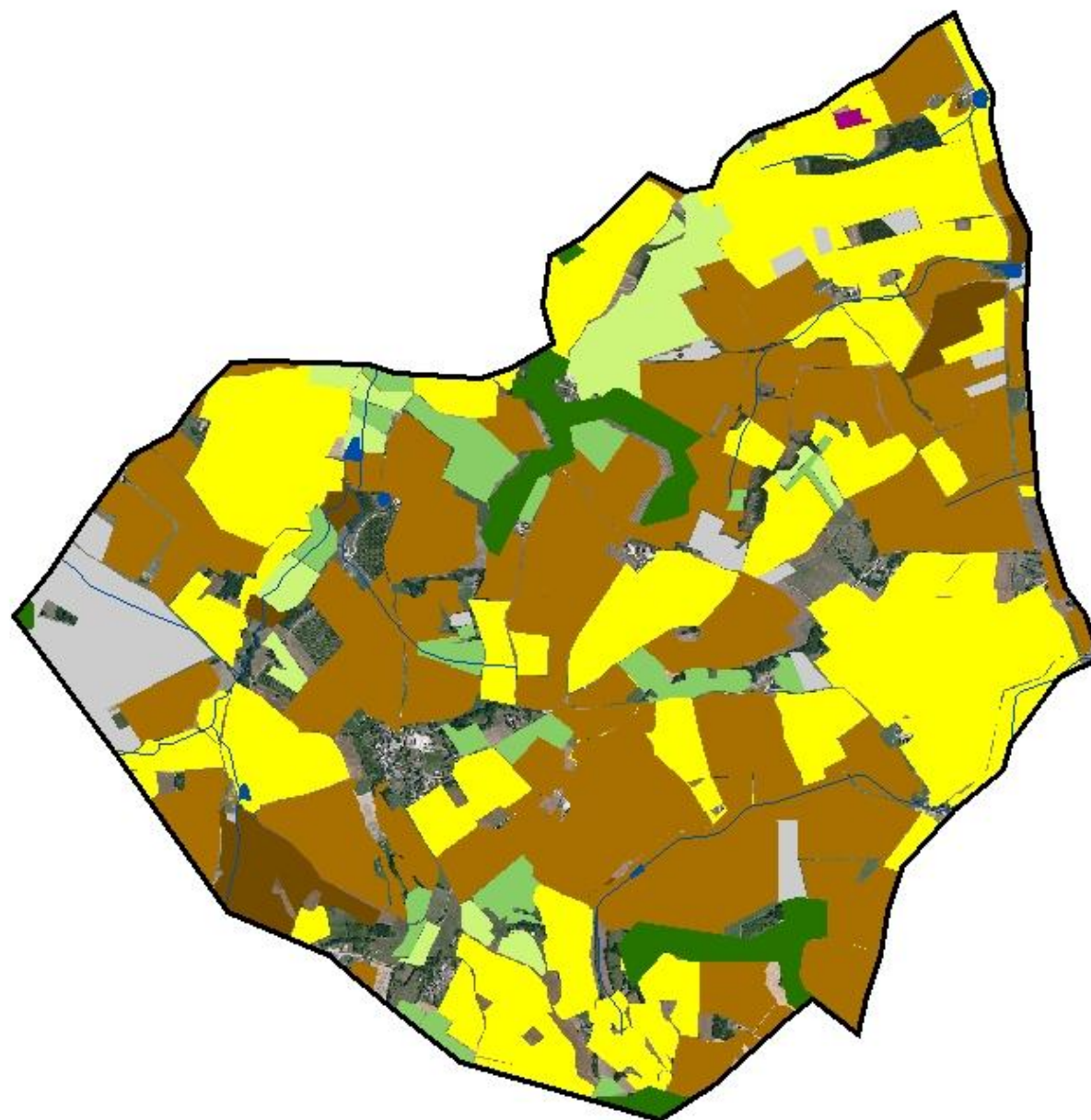
Sources :
RPG niveau 4 2009
BD Ortho IGN



Commune de Lagarde Fimarcon

Carte de l'occupation du sol

Carte n°3



Légende

Cours d'eau




Plan d'eau



Forêt



Occupation du sol

 Céréales à paille

 Oléagineux

 Divers

 Gels

 Prairies temporaires

 Prairies permanentes

 Vignes

Sources :
RPG niveau 4 2011
BD Ortho IGN

0 250 500
Mètres



Commune de Lagarde Fimarcon

Localisation des sièges d'exploitation


Carte n°4



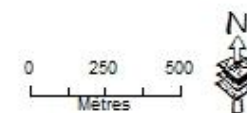
AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GERS



Légende

 Sièges d'exploitation

Sources :
Enquête CA32
BD Ortho IGN





Légende

Batiments

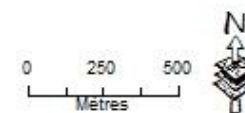


Périmètre de précaution



50 mètres

Sources :
Enquête CA32
BD Ortho IGN



Commune de Lagarde Fimarcon

Type d'élevage et réglementation

Carte n°6

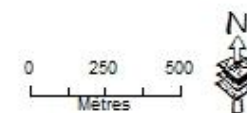


Légende

Type d'élevage

-  Bovin viande
-  Porcin
-  RSD

Sources :
Enquête CA32
BD Ortho IGN



Commune de Lagarde Fimarcon

Batiments d'élevage et périmètres inconstructibles

Carte n°7



Légende

Batiments d'élevage

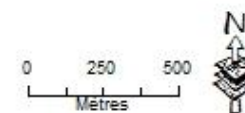


Inconstructibilité réglementaire



50 mètres (RSD)

Sources :
Enquête CA32
BD Ortho IGN



Commune de Lagarde Fimarcon

Age des chefs d'exploitation

Carte n°8



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GERS



Légende



Avec reprise

Age



Moins de 40 ans



De 41 à 55 ans



Plus de 55 ans

Sources :
Enquête CA32
BD Ortho IGN

0 250 500
Mètres

